Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS

SEPTEMBRE 2019

NUMERO SPECIAL N°

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :
http://www.manche.gouv.fr
Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

DIVERS..... **2**
DSDEN - DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA MANCHE 2
Arrêté n° 2019-02 du 12 septembre 2019 concernant les mesures d'ajustement de carte scolaire pour la rentrée 2019..... 2

DIVERS

DSDEN - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Manche

Arrêté n° 2019-02 du 12 septembre 2019 concernant les mesures d'ajustement de carte scolaire pour la rentrée 2019

Arrêté n° 2019-02

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Manche

Vu les articles L211-1, L212-1, L212-2, D211- 9 du code de l'éducation
Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État
Vu le décret n° 2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres 1er et II du code de l'éducation
Vu l'avis du comité technique spécial départemental (CTSD) réuni le 1er février 2019
Vu l'avis du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) réuni le 26 février 2019
Vu l'avis du comité technique spécial départemental (CTSD) réuni le 3 septembre 2019

ARRÊTÉ

Article 1er : Sont prononcées, pour l'année 2019-2020, en complément des mesures citées dans l'arrêté du 28 mars 2019, les affectations de postes d'enseignants ci-après désignés :

Désignation de l'établissement	Nombre de postes	Situation du poste dans l'établissement
AFFECTATION D'EMPLOI D'ENSEIGNANT AU TITRE DU DÉDOUBLEMENT DES GS en REP+		
CHERBOURG-EN-COTENTIN école maternelle Les Coquelicots CHERBOURG-OCTEVILLE (REP+)	1	affectation du 5ème emploi
AFFECTATION PROVISOIRE D'EMPLOI D'ENSEIGNANT AU TITRE DU DÉDOUBLEMENT DES CP / CE1 en REP+		
CHERBOURG-EN-COTENTIN école élémentaire Hameau Noblet CHERBOURG-OCTEVILLE (REP+)	1	affectation provisoire du 8ème emploi
AFFECTATION PROVISOIRE D'EMPLOI D'ENSEIGNANT AU TITRE DE LA DÉMOGRAPHIE SCOLAIRE		
CERISY-LA-FORÊT regroupement pédagogique intercommunal	1	affectation provisoire du 6ème emploi
JUILLEY / POILLEY / PRÉCEY regroupement pédagogique intercommunal	1	affectation provisoire du 9ème emploi
LES MOITIERS D'ALLONNE école primaire	1	affectation provisoire du 5ème emploi
PONT-HÉBERT école primaire	1	affectation provisoire du 10ème emploi (9ème emploi hors enseignement spécialisé)
SAINT-GEORGES-MONTCOCQ école primaire	1	affectation provisoire du 6ème emploi
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE école primaire (REP)	1	affectation provisoire du 7ème emploi (6ème emploi hors enseignement spécialisé)
SARTILLY-BAIE-BOCAGE école élémentaire	1	affectation provisoire du 9ème emploi (8ème emploi hors enseignement spécialisé)

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Manche.

Saint Lô, le 12 septembre 2019

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services de l'éducation nationale
de la Manche

Nathalie VILACÈQUE